



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 263-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.383

Déposée le : 08.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Influences des réseaux sociaux sur la formation d'opinion, la relation à l'État, la création d'extrémismes et la division sociétale : il faut faire un état des lieux !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier ou de faire étudier l'influence des réseaux sociaux sur la formation d'opinion, la relation à l'État, la création d'extrémismes et la division sociétale ;
2. de présenter les conclusions dans un rapport ;
3. de proposer des mesures pour faire face à l'émergence de nouveaux extrémismes, pour améliorer la confiance en l'État et fortifier la cohésion sociale et sociétale.

Développement :

Il semblerait que les réseaux sociaux, par les algorithmes qui sous-tendent leur fonctionnement, tendent à conforter les utilisatrices et utilisateurs dans leurs positions et ainsi à renforcer les positions de chacune et chacun, à créer de nouveaux extrémismes, tels les théories complotistes. Les réseaux sociaux seraient ainsi le vecteur de nouveaux extrémismes, pirateraient la relation de confiance de la population envers l'État et œuvreraient à la division de la société. Par ailleurs, les réseaux sociaux permettent de mettre en circulation des informations non vérifiées sans aucun risque pour leurs autrices et auteurs.

Il est temps d'étudier la question de manière plus approfondie et de réfléchir à de possibles mesures pour prévenir l'émergence de nouveaux extrémismes, pour améliorer ou rétablir la relation de confiance à l'État et ainsi conserver ou rétablir une cohésion sociale et sociétale.

Destinataires

- Grand Conseil